

DELIBERATION N° 2018/178

Autorisant le maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés publics relatifs à l'«aménagement du Parc Provincial de Dumbéa » ainsi que leurs avenants éventuels

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 18 avril 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération portant approbation du Budget Primitif 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/35 du 6 mars 2018,

La commission municipale intitulée « aménagement du territoire, développement économique et développement durable » entendue en séance du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés publics relatifs à l'aménagement du Parc Provincial de Dumbéa ainsi que leurs avenants éventuels, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique desdits marchés.

ARTICLE 2 /

La dépense correspondante est estimée à 50 000 000 F répartis comme suit :

- Une Tranche Ferme de 25 000 000 F en 2018,
- Une Tranche Conditionnelle de 25 000 000 F en 2019.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2018 de la section investissement de la Ville, donnant lieu à la création d'une autorisation de programme.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

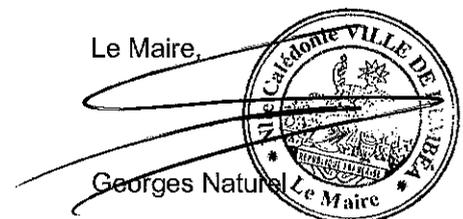
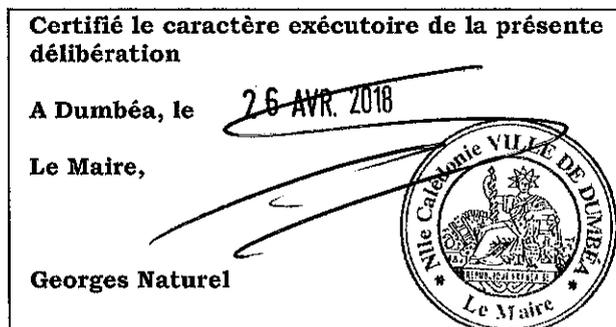
ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 AVRIL 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 18 AVRIL 2018



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
D.D.P	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
D.A.F.	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1